



## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION DES CHASSEURS DE LA MOSELLE DU 14 AVRIL 2023

Le président LANG ouvre l'Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs à 17 heures qui se déroule cette année Salle de Conférences du Crédit Agricole, avenue André Malraux à METZ.

Il salue tout d'abord les personnalités présentes :

Mme Amandine LAVEAU-ZIMMERLE	Conseillère Municipale de la Ville de Metz et Conseillère Métropolitaine Eurométropole de Metz
M. Jérôme GIURICI	Directeur Départemental des Territoires de la Moselle
M. Damien GALLAND	Directeur de l'Agence de l'Office National des Forêts de Metz et Délégué Départemental pour la Moselle, accompagné de M. Philippe HARDY
Mme MOUGEOT Odile	Directrice de l'Agence de Sarrebourg de l'Office National des Forêts, accompagné de M. Jonathan FISCHBACH
M. Bruno HECKENBENNER	Directeur de la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est
M. Olivier JACQUE	Chef de l'Unité Chasse et Forêt à la DDT
M. Fabrice COUTURIER	Président de la FDSEA de la Moselle
M. Marc SCHLEMER	Vice-Président de la FDSEA de la Moselle
M. Marc BODO	Secrétaire Général des Jeunes Agriculteurs de Moselle
M. Jean CUNIN	Trésorier de la Fédération de Pêche de Moselle
Mme Valérie JUNG	Présidente de l'Association des Lieutenants de Louveterie de la Moselle

M. Joseph SCHNEIDER

Président de la Fédération des Chasseurs de Sarre **76**

M. Eric MARGUET

Pour l'Office Français de la Biodiversité

Avant de commencer les travaux de cette assemblée, le Président LANG invite les membres de l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire des Compagnons de St Hubert qui nous ont quittés cette année.

Le règlement intérieur de la FDC57 prévoit le vote à main levée, hormis pour les élections au Conseil d'Administration.

Cette année n'étant pas électorale pour le Conseil d'Administration, les différents votes à l'ordre du jour se feront à main levée.

Pour ce faire, les chasseurs inscrits au vote ont reçu un ou deux cartons correspondant à une voix chasseur, et éventuellement une voix pour l'adhésion territoriale. Certains ont donc deux cartons qu'ils lèveront au moment du vote des différentes résolutions.

Tout le monde étant bien inscrit, le Président LANG clôture l'inscription au vote et précise le déroulement de cette assemblée. Après comptage, sur 140 personnes présentes, 67 se sont inscrites au vote représentant un total de 384 voix.

Avant de commencer les travaux de l'assemblée générale, le président LANG en rappelle l'ordre du jour :

- Rapport moral du Président de la Fédération
- Compte rendu financier 2021/2022
- Affectation du résultat 2021/2022
- Budget prévisionnel 2023/2024
- Rapports des différentes commissions
- Questions diverses
- Remise de médailles et diplômes

## **I – COMPTE RENDU MORAL DU PRESIDENT**

« Avant toute chose, je crois que nous devons afficher haut et fort notre activité, la chasse c'est un mode de vie, et nous ne devons pas avoir peur d'afficher notre passion. En effet nous sommes attaqués de toutes parts par les écologistes, végan, animalistes.

La chasse est notre passion mais elle est également d'utilité publique, que feraient les forestiers, les agriculteurs, sans les chasseurs pour réguler les populations, et notamment le sanglier ?

D'une manière générale, la chasse, notre passion, votre passion est aujourd'hui soumise à des pressions toujours plus fortes :

### **Pression médiatique où notre activité est sans cesse décriée,**

Nous avons affaire à des extrémistes, qui par des actions violentes tentent de discriminer la chasse. Nous devons mettre tout en œuvre afin d'améliorer notre image et montrer le travail que nous réalisons.

L'excellente campagne de communication que mène actuellement la Fédération Nationale des Chasseurs en est la preuve. D'ailleurs, nous en visionnerons un spot tout à l'heure.

Nous devons également attaquer en justice toute forme de discrimination, d'insulte et dégradation commise contre les chasseurs et leurs installations pouvant avoir des conséquences dramatiques.

### **Pression agricole en raison des dégâts de gibier, et sanglier plus particulièrement.**

N'oublions pas non plus que ce sont les chasseurs qui indemnisent les agriculteurs. Et cela n'est pas sans poser de graves problèmes financiers.

La guerre en Ukraine, la flambée des prix agricoles ont incité nos instances nationales à engager des négociations avec l'état afin d'obtenir une aide financière.

Bravo à Willy SCHRAEN qui a su mener les négociations avec les services de l'état et obtenu la mise en place d'un plan de résilience à hauteur de 20 millions d'euros qui ont été versés aux Fédérations (et pour nos départements à droit local au fonds départemental d'indemnisation des dégâts de sanglier). Bien entendu, toute cette manne financière a été entièrement reversée aux agriculteurs en dédommagement des dégâts de gibier.

Une aide supplémentaire de 60 millions d'euros sur trois ans va être mise en place. Elle résulte d'un accord signé avec l'ensemble des instances agricoles avec des objectifs communs pour faire baisser la facture. Cette aide supplémentaire sera accompagnée d'une boîte à outil avec des moyens à mettre en œuvre.

Une baisse de 30 % des dégâts entre 2019 et 2023 doit être atteinte au niveau national, c'est déjà le cas en Moselle, ce qui prouve bien les efforts réalisés par les chasseurs mosellans.

Et là, je peux dire sans problème que cette boîte à outil ressemble très fortement à toutes les mesures qui existent déjà en Moselle. Autant dire que nous avons été précurseurs dans ce domaine. Pour la Moselle, la situation des dégâts s'est nettement améliorée, avec 1300 ha détruits cette année contre 1800 ha l'an passé.

Pour 2022 le tableau de chasse sanglier est de 18000 sangliers, soit une baisse de 25 % par rapport à l'an passé où nous étions à près de 24 000 sangliers.

Je tiens d'ailleurs à féliciter l'ensemble des chasseurs qui ont su accentuer la pression de chasse afin de réduire les populations de sanglier. C'était indispensable.

Bien entendu, il convient de rester vigilants mais la situation s'améliore. Le nouveau SDGC porte ses fruits également.

### **Pression des services de l'état qui mettent en avant les enjeux agro-sylvo-cynégétiques pour exiger des prélèvements toujours plus importants en matière de cervidés.**

Or les populations de cervidés sont en baisse dans notre département, notamment dans les Vosges du Nord où les comptages effectués viennent confirmer la baisse des populations. En 10 ans, les populations ont baissé de près de 80 %. La baisse est significative également dans le massif du Donon.

J'espère qu'un accord sera trouvé rapidement avec l'ONF afin de satisfaire les enjeux de chacun. Pour ce qui est du massif de la Canner et de Hémilly, les populations semblent stables.

### **Renouvellement des baux de chasse**

Un phénomène qui n'arrive que tous les 9 se profile à l'horizon avec le renouvellement des baux de chasse. En effet, tous les lots communaux devront être reloués pour le 1<sup>er</sup> février 2024.

Ces adjudications représentent toujours un moment important pour le monde de la chasse mais également pour les communes qui doivent organiser toute cette procédure sur une période relativement courte.

La Fédération des chasseurs a travaillé en étroite collaboration avec les services de l'Etat et la DDT en particulier. Ce futur cahier des charges devrait être signé dans les prochains jours par M. le Préfet. Pour la Moselle, ce sont près de 1050 lots communaux, 1500 réserves qui vont être renouvelés.

Un énorme travail donc et près de 1400 réunions de commissions communales auxquelles il faudra assister. Un accompagnement sera mis en place par l'Administration afin d'aider les communes à appréhender le mieux possible cette étape. Il n'est pas besoin pour les communes de faire appel à des prestataires extérieurs pour mener à bien ce travail.

Je rappelle que la chasse est déjà largement encadrée et notamment par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. De plus celui-ci s'applique à TOUS les types de lots de chasse. Or le cahier des charges n'est opposable qu'aux lots communaux. Il ne faudrait pas que l'exercice de la chasse deviennent un casse-tête pour les chasseurs qui verraient des réglementations différentes entre les lots communaux, réserves et lots domaniaux !! Le risque serait de voir certains lots sans chasseurs si les contraintes devenaient trop importantes qu'elles soient financières ou réglementaires.

Je rappelle également aux communes que si les lots de chasse ne sont pas loués, les chasseurs n'indemniseront pas les dégâts qui seront à la charge de la commune.

Les grandes lignes resteront les mêmes, avec la possibilité de faire un gré à gré si un accord est trouvé avec la mairie.

Le droit de priorité est toujours d'actualité également en cas de mise en adjudication.

A l'aube de ces nouvelles adjudications, je vous demanderai d'être raisonnable, un bail de chasse est long et il convient d'avoir à l'esprit qu'en plus du loyer, s'ajoutent les taxes au FDIDS.

Alors si conserver son territoire de chasse reste un objectif pour lequel on a œuvré durant de nombreuses années, il faut le faire dans les meilleures conditions possibles pour que dans les 9 ans qui viennent vous puissiez profiter de vos territoires en toute sérénité !!!

Je vous remercie de votre attention ».

Avant de passer la parole à M. Jérôme GIURICI, qui ne peut pas rester pour l'ensemble des travaux de cette assemblée, le nouveau spot de la Fédération Nationale des Chasseurs actuellement sur les chaînes de télévision est projeté. Cette campagne de communication a commencé le 3 avril dernier et elle se poursuivra jusqu'au 30 avril prochain. A noter que cette année, les chaînes de Groupe France Télévision diffusent les spots de la FNC, ce qui n'était pas le cas l'an passé.

M. GIURICI, directeur départemental des territoires prend ensuite la parole. Il excuse tout d'abord M. le Préfet de la Moselle qui n'a pas pu être présent ce soir. Il salue ensuite le travail des services de l'Etat (DDT, ONF, OFB) ainsi que celui des lieutenants de louveterie.

Il note également la baisse des dégâts de sangliers ainsi que des populations de sangliers et rappelle la mise en place de l'aide de l'Etat pour le financement des dégâts de sangliers. La boîte à outil est large en Moselle et il enjoint les chasseurs à être vigilants au moment des semis. Il aborde également le problème des corvidés où les chasseurs doivent travailler en lien avec les agriculteurs, voire avec les mairies.

Il rappelle également l'énorme travail que va représenter le renouvellement des baux de chasse et invite également les chasseurs à être raisonnable lors des adjudications.

Le Président LANG remercie M. GIURICI et souligne l'excellent travail qui est mené avec les services de la Préfecture et de l'écoute toute particulière de M. le Préfet. 79

## II - COMPTE RENDU FINANCIER

Le Président LANG passe la parole à Christian STAF, trésorier de la Fédération des Chasseurs qui présente et commente le compte de résultat au 30 juin 2022.

### Compte de résultat au 30 juin 2022

	REALISE 2021/2022	
<b>Produits</b>		<b>1 430 706</b>
Ventes et produits annexes	453 501	
Timbre Fédéral -Adhésion	728 479	
Subventions, aides, remboursements	217 113	
Produits Financiers	15 107	
Produits exceptionnels	5 143	
Reprise sur provisions	6 345	
Autres Produits	5 017	
<b>Charges</b>		<b>1 313 448</b>
Achats et charges externes	676 757	
Impôts et Taxes	20 828	
Salaires et charges sociales	422 171	
Dotation aux amortissements	131 800	
Dotation aux provisions	16 711	
Contributions, subventions accordées	32 721	
Autres Charges	1 923	
Charges Financières	3 487	
Charges Exceptionnelles	6 387	
Impôt sur les Sociétés	661	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>+ 117 258</b>

### BILAN AU 30.06.2022 EN EUROS AVANT AFFECTATION DU RESULTAT

<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 126 068</b>	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 660 103</b>
Immobilisations incorporelles	0	Réserve de Gestion	741 623
Immobilisations corporelles	1 801 220	Réserves immobilisées	1 785 376
Immobilisations financières	324 845		
		<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>+117 258</b>
Immobilisation en cours		Subvention d'équipement	15 846
		<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>143 127</b>
		<b>Provision retraite</b>	143 127
		Provision pour risques	0
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 325 836</b>	<b>DETTES</b>	<b>648 673</b>
Stocks de marchandises	0	Personnel et Organismes sociaux et fiscaux et autres dettes	132 061

<b>Avances et acomptes/commandes</b>	0	Dettes auprès des établissements de crédits	255 198	<b>80</b>
Créances Fournisseurs débiteurs	21 901	Dettes fournisseurs	54 542	
Valeurs mobilières de placements	379 132	Impôt		
Disponibilités	846 117	Coop pole agro alim	10 000	
Charges constatées d'avance	78 686	Produits constatés d'avance	196 872	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		<b>3 451 903</b>

**Commentaires :**

## **A. COMPTE DE RESULTAT**

### **1-PRODUITS**

Le montant global des produits pour la période du 01.07.2021 au 30.06.2022 représente 1 430 706 Euros, soit une hausse de 5.55 %.

**A** - Ventes et produits annexes pour 453 501 €, en hausse de 2.98 % par rapport à 2020-2021.

**B** - Timbre fédéral et adhésion pour 728 479 €, en hausse de 0.48 %.

Cette hausse provient du transfert des timbres départementaux vers les timbres nationaux.

**C** - Subventions reçues pour 217 113 €, en forte hausse +100.8 % par rapport à 2020-2021.

Elles ne comprennent plus le timbre grand gibier qui était entièrement reversé.

La compensation de la FNC pour la réforme chasse est identique à l'année dernière pour 68 694 €.

La progression provient des subventions dans le cadre de l'écocontribution

**D** - Profits financiers qui représentent 15 107 €, en hausse par rapport à l'année précédente.

**E** - Produits exceptionnels qui représentent 5 143 € (dont produits sur exercice antérieur pour 4 587 € et quote part de subventions d'investissement).

### **2 CHARGES**

**F** - Les charges de l'exercice représentent 1 313 448 €, en hausse de 5.02 %.

Elles se décomposent comme suit :

**G** - Achats et autres charges externes pour 676 757 € en hausse de 14.7 %.

Avec notamment des dépenses dans le cadre de l'éco contribution pour 83 575 €.

**H** - Impôts et taxes pour 20 828 €, soit une baisse de 31.6 % par rapport à 2020-2021.

**I** - Salaires et charges sociales pour 422 171 €, en baisse de 4 %.

**J** - Dotations aux amortissements et provisions pour 131 800 €.

**K** - Subventions accordées pour 32 721 €, en baisse de 40.6 %.

Il a été créé une nouvelle filiale sous forme associative ARBRE 57 dont la dotation pour 1 euro par chasseur représente 7 753 €.

La participation au projet ECO CONTRIBUTION pour 21.660 euros en 2020-2021 a été constaté cette année en dépenses ECO CONTRIBUTION pour 83 575€

**L** - Les autres frais remboursement permis et cotisation FNPHFSF représentent une dépense de 4 943 €.

**M** - Charges financières pour 3 478 € (intérêt d'emprunt)

**N** - Charges exceptionnelles pour 6 387 € et impôts pour 661 €.

### **3-RESULTAT FEDERATION**

La différence entre les produits et les charges donne un résultat bénéficiaire de **117 258 €**, contre un bénéfice 2020-2021 de + 104 765 €.

**B. BILAN**

Le bilan est équilibré entre actif et passif à	3 451 903 €
Les capitaux propres représentent	2 660 103 €
Les immobilisations s'élèvent à	2 126 068 €
Dont des acquisitions pour 620 960 €	
D'où un fonds de roulement de	534 035 €
La trésorerie s'élève à	1 225 248 €
En augmentation de 225 537 euros par rapport à 2020-2021	

Le contrôle du ratio fonds de roulement sur charges est de 0.42 au lieu de 0.22 pour 2020-2021.

Le Président remercie M. STAF et passe la parole à M. PETITJEAN, le commissaire au compte.

Le commissaire aux comptes donne lecture de son rapport. Il certifie que les comptes (pour l'exercice 2021/2022) ont été arrêtés par le conseil d'administration du 30 novembre 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Le commissaire aux comptes précise : « Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

Il rappelle les fondements de l'opinion : référentiel d'audit, indépendance. Une observation : changement de méthode comptable relatif à l'application des nouveaux règlements comptables ANC n°2018-06 et ANC n°2019-04 à compter de l'exercice clos au 30/06/2021.

Le Président remercie le commissaire aux comptes pour son rapport et repasse la parole à Christian STAF.

Christian STAF fait ensuite un point sur les filiales de la Fédération.

**CHASSE ET TERRITOIRE DE L'EST**

Chiffre d'affaires 2021/2022 : 273 152 € (+21 %)

Résultat net comptable : + 280463 €.

Capitaux propres : 91 443 €,

Compte courant de la Fédération des Chasseurs : 265 564 €.

**CHASSEURS DE L'EST**

Chiffre d'affaires au 31/12/2022 : 159 328 €, - soit +1.79 % (156 524 € au 31/12/2021),

Capitaux propres : 253 767 € (FDC 54, 55, 57, 88).

**ARBRE 57**

Pour 2022 la FDC57 a versé 7753 € à ARBRE 57 représentant 1€ par validation.

ARBRE 57 a pour but d'acquérir des micro parcelles afin de les valoriser en faveur de la biodiversité. L'association va commencer sa prospection pour l'acquisition en lien avec la SAFER.

Le trésorier passe ensuite à la présentation du budget prévisionnel pour 2023/2024. Il rappelle que ce budget a été établi sur les mêmes bases que celles de la saison 2021/2022 (adhésion territoriale : 50 €, timbre fédéral : 74 €, adhésion ARBRE 57 : 1 € par chasseur). Le budget prévisionnel est établi sur une base de 7500 chasseurs.

Afin de faire face à l'augmentation du prix matériel du bracelet, le CA propose de passer le prix du bracelet de 10 à 12 €. A noter que le tarif du bracelet n'a pas augmenté depuis neuf ans.

**BUDGET PREVISIONNEL du 01.07.2023 au 30.06.2024**

	<b>2023/2024</b>
<b>Produits</b>	<b>1 438 200</b>
Ventes et produits annexes	498 100
Timbre fédéral - Adhésion	817 000
Subventions, aides, remboursements	114 000
Produits financiers	8 600
Produits exceptionnels	500
Reprises sur provisions	
Transfert de charges	
<b>Charges</b>	<b>1 431 500</b>
Achats et charges externes	673 800
Impôts et taxes	21 700
Salaires et charges sociales	494 500
Dotation aux amortissements	157 000
Dotation aux provisions	
Contributions, subventions accordées	80 000
Charges financières	3 500
Charges exceptionnelles	
Impôt sur les sociétés	1 000
<b>RESULTAT</b>	<b>6 700</b>

Le président LANG remercie Christian STAF pour sa présentation. Il le remercie chaleureusement pour le travail réalisé en cette période de forte inflation.

Le Président donne ensuite lecture du texte des résolutions soumises au vote.

**PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'association, sa situation morale et financière, et pris connaissance des comptes annuels afférant à l'exercice clos le 30 juin 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

**384 voix pour – 0 contre – Résolution adoptée**

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire au 30 juin 2022 de 117 257,85 € au compte "réserve de gestion" en totalité.

**384 voix pour – 0 contre – Résolution adoptée**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de transférer la somme de **116 897,17 €** du compte "réserve immobilisée" au compte "réserve de gestion" pour tenir compte des variations des immobilisations nettes figurant à l'actif. Le compte « réserve immobilisée » se monte donc à **1 785 375,85 €**

**384 voix pour – 0 contre – Résolution adoptée**

**QUATRIEME RESOLUTION**

Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2023/2024 en dépenses et en recettes : Timbre fédéral à 74 euros,

Adhésion territoriale à 50 euros,

Prix du bracelet de marquage à 12 euros pour les espèces chevreuil, daim, cerf et mouflon,

Participation de 0,50 euro par chasseur à la Fondation Nationale pour la Protection des habitats Français de la Faune Sauvage,

Participation de 1 euro par chasseur à l'Association pour la Restauration des Biotopes Ruraux et de l'Environnement en Moselle (ARBRE 57).

**384 voix pour – 0 contre – Résolution adoptée**

Le président remercie les chasseurs de leur confiance. Il tient également à remercier l'ensemble du personnel de la FDC57 pour leur travail ainsi que celui du FDIDS avec lequel un travail en étroite collaboration est mené tout au long de l'année.

Christine MORO, directrice de la Fédération présente ensuite le rapport d'activité de la Fédération. Elle rappelle que :

- l'exposition annuelle des trophées de cerf a eu lieu à DABO les 13 et 14 mars 2022. Que la première édition de l'opération « j'aime la nature propre » se déroulera le 23 avril prochain, représentant sept territoires de chasse.
- Au terme d'une réhabilitation par les jeunes chasseurs, l'inauguration des étangs du Hellenwald sur le site de Morhange a eu lieu le 16 septembre 2022 sur le site de Morhange.
- La traditionnelle journée St Hubert a lieu à Morhange le 22 octobre 2022.
- L'opération sécurité « 1000 miradors ». Depuis le début de l'opération en 2020, 1045 miradors ont été distribués pour une subvention globale de 29 000 €.
- La FDC57 a acquis un simulateur de tir type MARKSMANN, installé sur le site de Morhange, il sera ouvert à tous les chasseurs à partir de juillet 2023.
- Les principaux axes de la communication de la FDC sont l'agenda fédéral (10000 exemplaires), la revue trimestrielle *Chasseurs de l'Est*, les newsletter, les flash info ainsi que le Facebook de la FDC. Elle rappelle également la création de la commission communication avec Thierry JUNG (président), Georges LINGENHELD, Marc OSVALD et Valentin ARTHAUD.
- Elle rappelle ensuite le principe de l'écocontribution, qui est une convention entre la FNC et l'OFB pour développer des projets aux bénéfices de la chasse et de la biodiversité. C'est un budget annuel compris entre 100 et 150 000 € pour la Moselle. 17 projets ont été mis en œuvre depuis 2020, comme par exemple haies, radeaux, suivis de la grande faune, détection par drone, vergers, etc.
- Un rappel est également fait sur le SIA (système d'information sur les armes), compte que tout chasseur doit créer avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- La formation décennale est également obligatoire depuis la loi du 24 juillet 2019 et que tous les chasseurs doivent y participer avant 2030.

Christine MORO aborde ensuite les adjudications de chasse. En effet cette année tous les lots communaux seront remis en adjudication avec le 1<sup>er</sup> février 2024. Elle informe l'assistance que le cahier des charges des chasses communales est actuellement à la signature chez M. le Préfet.

Elle développe ensuite les principaux points de ce cahier des charges (les réserves, gré à gré, adjudication publique, appels d'offres). Elle rappelle ensuite l'échéancier qui sera mis en place dès l'été 2023. 84

➤ Un rappel est fait concernant la distribution des bracelets chevreuils, ainsi que la décentralisation mise en place par la Fédération des Chasseurs. Une nouveauté cette année, les personnes qui ne seront pas à jour de cotisations au FDIDS se verront bloquer leur attribution en attendant la régularisation.

La Directrice présente ensuite le bilan 2022 pour le sanglier.

Arrondissement	Surfaces détruites en ha
Boulay	214.83
Château Salins	142.02
Forbach	118.63
Metz-ville et Campagne	197.63
Sarrebourg	186.34
Sarreguemines	222.43
Thionville	217.58
<b>TOTAL</b>	<b>1299.46</b>

Pour terminer son intervention, elle présente le plan de résilience et l'aide de l'Etat pour faire face à la flambée des prix.

- Début novembre discussions entre la FNC et l'Etat sur une participation éventuelle pour faire face à la flambée des prix des denrées agricoles liée à la crise en Ukraine.
- Convention d'aide de l'Etat : fin décembre 2022.
- Versement de 255 000 € au FDIDS, pour indemniser les dégâts
- Une aide supplémentaire de 60 millions d'euros va être mise en place par l'Etat sur trois ans. Elle résulte d'un accord signé avec l'ensemble des instances agricoles avec des objectifs communs pour faire baisser la facture. Cette aide supplémentaire sera accompagnée d'une boîte à outil avec des moyens à mettre en œuvre.

Le président LANG remercie la Directrice et passe la parole à Jean Christophe HAMELIN-BOYER, président de la commission grand gibier.

## **VI – ETAT DU GRAND GIBIER**

M. Jean-Christophe HAMELIN-BOYER précise que ce rapport est le résultat de l'enquête cynégétique, avec près de 91 % de retour. La surface analysée représente 520 453 ha soit 95 %.

### **LE CERF**

Le Président de la commission grand gibier attaque son intervention avec le Cerf. Il indique d'entrée de jeu que la situation est très grave en Moselle et que la FDC se battra afin de préserver le cerf des forêts mosellanes.

Le cerf est prélevé en Moselle par les chasseurs à hauteur de 97 % par rapport aux objectifs fixés.

Catégorie	Attribution	Réalisation	Taux de réalisation
C1	2865	319	28 %
Biche		417	36 %
Faon		419	36 %
C3	199	60	30 %
Total	3064	1215	

### Données par massif

Massif	Attributions	Objectifs de prélèvement (C3 compris)	Réalisations (CEI)	Réalisation C3	% réalisation/objectif (hors C3)
Canner	311	73	65	8	100
Hémilly	69	10	4	1	50
Vosges du Nord	745	252	249	11	103
Fénétrange Ouest	109	23	18	/	78
Fénétrange Est	69	25	9	1	40
Sanon	247	109	125	5	119
Donon	1514	761	685	34	95

M. HAMELIN-BOYER commente ensuite, massif par massif les chiffres présentés. Il fait part de son inquiétude quant au devenir du cerf notamment sur le massif des Vosges et du Donon où les prélèvements doivent impérativement baisser au risque de voir le cerf disparaître de notre territoire.

Il fait part aussi de son inquiétude notamment en matière de braconnage sur plusieurs massifs (Hémilly, Canner, Fénétrange). La presse a d'ailleurs été alertée tant le phénomène de braconnage est inquiétant. Il tient à remercier l'OFB qui a su trouver les moyens afin de mener des opérations de contre braconnage.

### LE SANGLIER

Cette année, 18 047 animaux ont été prélevés contre 24 263 l'année précédente, soit une baisse de 26 %.

40% des prélèvements ont eu lieu à l'affût contre 60 % en battue.

29% des lots ont pratiqué le tir de nuit sans adaptateur à intensification de lumière pour une réalisation de 1798 sangliers, soit près de 10 % du prélèvement total.

25% des lots ont pratiqué le tir de nuit avec adaptateur à intensification de lumière, pour une réalisation de 2 424 animaux soit 14 %.

Enfin 13% des lots ont pratiqué le tir autour parcelles en cours de récolte pour un prélèvement de 523 sangliers, soit 3%. Il rappelle **l'obligation de signer une convention avec l'agriculteur au préalable de toute opération.**

7% des lots ont pratiqué le tir au point d'appâtage (tonnelet) pour un prélèvement de 1184 sangliers, soit 7 %.

Arrondissement	Nb de sangliers prélevés
Boulay	1988
Château Salins	2069
Forbach	1434
Metz-ville et Campagne	3034
Sarrebourg	3327
Sarreguemines	3039
Thionville	3107
<b>TOTAL</b>	<b>18 047</b>

Jean-Christophe HAMELIN BOYER commente ces chiffres et rapproche la diminution des dégâts à la hausse des prélèvements.

Il encourage les chasseurs à poursuivre leurs efforts en matière de prélèvement.

### LE CHEVREUIL

Il rappelle tout d'abord que l'instauration du bracelet unique depuis 3 ans n'a pas eu de conséquence sur l'équilibre des prélèvements. Un sexe ratio de 49% de mâle et de 51 % de femelles pour cette année prouve une bonne gestion de l'espèce.

Il rappelle également que l'augmentation du prix du bracelet qui est passé de 10 à 12 € reste néanmoins un prix plus que raisonnable par rapport à certains autres départements.

Il remercie chaleureusement les services de la FDC ainsi que Thierry JUNG président de l'ADCGG qui apporte toujours une expertise judicieuse sur les dossiers à traiter.

Le Président LANG remercie le président M. HAMELIN BOYER et passe la parole à Lionel NAVARRO, président de la commission petit gibier.

### V – ETAT DU PETIT GIBIER

Lionel NAVARRO présente en premier lieu les prélèvements par espèces.

Espèces	Campagne 2022/2023	Tendance des prélèvements par rapport à 2021/2022
Colvert	3 930	-19%
Autres canards et rallidés	949	-29 %
Bécassine des marais	176	stable
Bernache du Canada	142	-31 %
Oie Cendrée	245	+13%
Vanneau Huppé	20	-13 %
Caille des blés	15	-22 %
Pigeon ramier	5486	stable
Bécasse des bois	428	+16%
Grives	3742	+77 %
Alouette des Champs	24	-58 %
Merle noir	703	+109 %
Tourterelle	64	+33 %
Lièvre	1683	-9 %
Lapin de garenne	75	-21 %
Faisan commun (hors GIC)	452	stable

Faisan commun (GIC)	22	-35 %
Perdrix grise	580	stable
Perdrix Rouge	142	-34 %
Faisan Obscur	281	-19 %
Faisan vénéré	7	-46 %

Il tient toutefois à préciser, que les chiffres présentés ne reflètent pas, selon lui, la réalité de terrain. Il incite d'ailleurs fortement, l'ensemble des adjudicataires à déclarer au plus juste leurs prélèvements. Il en va en effet de la pérennité de la chasse au gibier d'eau, soumise, elle aussi et de plus en plus à une réglementation européenne qui demande des chiffres précis (prélèvements, comptages, etc.).

Il estime également que les canards, d'une manière générale ont souffert de la grippe aviaire.

Pour ce qui est de certaines espèces comme le vanneau huppé ou la bécassine des marais, si les prélèvements sont faibles, cela est dû au biotope qui n'est plus adapté. C'est d'ailleurs le travail d'ARBRE57 qui pourra acquérir des terrains favorables à certaines espèces.

Il commente également l'ensemble des résultats et l'incidence des méthodes culturales sur la présence de certaines espèces.

Il fait part de son inquiétude quant au prélèvement de lapins de garenne qui a été décimé d'abord par la myxomatose et ensuite par le VHD.

Concernant le GIC faisans «entre Seille et Nied» Lionel NAVARRO rappelle quelques chiffres depuis sa création en 2023 : 46 lots de chasse concernés, 11 300 ha contractualisés, + de 200 dispositifs de piégeage fixes, + de 800 agrainoirs petit gibier et 48 pièges.

Il donne ensuite les résultats des comptables faisans de 2022 : 5.1 coqs/100 ha. Il précise également que 103 coqs ont été attribués pour un prélèvement de 22.

Le GIC met également en place de nombreuses activités telles que : atelier nichoirs tubulaires, ball-trap, battues renard, reprise lapins, comptable lièvre, sans oublier le tir des corvidés, le piégeage, l'agrainage, le tir du renard en battue et en tir d'été.

Lionel NAVARRO termine son intervention en parlant de la lourdeur administrative, il énumère la longue liste des obligations incombant aux chasseurs. Il raconte qu'à 16 ans il voulait aménager son territoire, chasser... aujourd'hui il a l'impression d'être devenu un technocrate-chasseur.

La disparition des haies dans les plaines doit également inciter les chasseurs à la plus grande prudence lors du renouvellement des baux de chasse et ne pas mettre des loyers trop importants.

Il tient lui aussi à remercier l'ensemble du personnel de la FDC pour sa disponibilité et tout le travail effectué tout au long de l'année.

Le président LANG remercie M. NAVARRO pour son intervention et passe la parole à Didier LEFEVRE qui présente le rapport sur les ESOD.

## **VI – ETAT DES ESPECES SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS**

Didier LEFEVRE présente, dans un premier temps, le nombre d'animaux régulés sur les territoires de chasse en Moselle pour la saison 2021/2022. Les chiffres regroupent le piégeage et le tir.

Renard : 5929, belette : 18, fouine : 154, pie bavarde : 1038, corbeau freux : 5972, corneille noire : 5433 (soit 11405 corvidés).

88

Il fait remarquer que le prélèvement des renards est en forte baisse, il y a 10 ans, 13 700 renards étaient prélevés. La régulation se fait naturellement avec notamment la gale toujours présente.

### **PIEGEAGE EN MILIEU URBAIN**

458 communes et 47 entreprises sont en convention « piégeage » avec l'Association.

Plus de 121 000 € de dégâts recensés. L'association a effectué 242 interventions et 183 attestations ont été récupérées. En ville, ont été capturés : 61 renards, 60 fouines, 95 ragondins, et plus de 200 corvidés.

Didier LEFEVRE rappelle la classification des ESOD est divisée en trois groupes.

#### Le 1<sup>er</sup> groupe,

Six espèces non indigènes désormais classées nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain, **par arrêté ministériel** : le chien viverrin, le raton laveur, le vison d'Amérique, le ragondin, le rat musqué, la Bernache du Canada.

Le 2<sup>ème</sup> groupe. 10 espèces sont susceptibles d'être classées nuisibles par arrêté ministériel triennal (du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2023)

#### **Les mammifères :**

- le renard et la fouine sur tout le département. La belette, le putois et la martre ne sont plus classés.

#### **Pour les oiseaux :**

-le corbeau freux, la corneille noire, la pie bavarde, et l'étourneau sansonnet sur tout le département.

Il rappelle que le classement de ce groupe 2 est à renouveler cette année. Il devrait être pris pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2026. Un dossier a été préparé avec les services de la DDT qui a fait remonter les informations au ministère. Il devient de plus en plus compliqué de monter les dossiers sans chiffres précis. Les associations écologistes ont déjà averti qu'elles attaqueraient les décisions du Ministère.

Le 3<sup>ème</sup> groupe : 3 espèces peuvent être classées ESOD par **arrêté préfectoral annuel** (pigeon ramier, sanglier, lapin de garenne).

Seuls le pigeon ramier et le sanglier sont ESOD sur tout le département.

Didier LEFEVRE revient sur une espèce qui pose de plus en plus de problème : le ragondin, en 2013 il y avait 10 prélèvements, aujourd'hui près de 2769.

La Bernache du Canada et l'Ouette d'Egypte sont de plus en présentes également avec des prélèvements en augmentation.

Didier LEFEVRE rappelle que depuis la dernière AG, 80 nouveaux piégeurs agréés ont été formés ainsi que 22 agriculteurs pour le piégeage des corvidés.

Pour terminer il précise que l'assemblée générale de l'APM aura lieu cette année le samedi 9 septembre à Morhange.

Pierre LANG remercie Didier LEFEVRE, il passe ensuite la parole à M. Serge ENTRINGER, pour l'Association Mosellane de Recherche au Sang,

## VII – ASSOCIATION MOSELLANE DE RECHERCHE AU SANG

Serge ENTRINGER présente les chiffres pour la recherche au sang pour la saison écoulée avec près de 1150 interventions en Moselle, Alsace et Meurthe et Moselle.

Pour la Moselle près de 1221 interventions ont été analysées pour un taux de réussite de 52.07 %, soit plus d'un animal sur 2 retrouvé après une recherche. Animaux retrouvés : cerf élaphe 136, chevreuil 190, sanglier 894.

Il rappelle également la signature d'une convention transfrontalière avec la Sarre permettant ainsi à des conducteurs allemands d'opérer en France et vice-versa.

Il présente ensuite les trois nouveaux binômes qui ont validé leur cursus cette année. L'association a également proposé une formation sécurité à ses membres.

L'AMRS a également organisé une épreuve multi race à Leyviller et un TAN à Guerting.

Serge ENTRINGER rappelle aux chasseurs de faire appel aux conducteurs de l'AMRS et remercie la FDC57 pour son soutien.

Le Président LANG remercie M. ENTRINGER et passe ensuite la parole à Valentin ARTHAUD, Président de l'Association des Jeunes Chasseurs qui va faire un bilan de leurs activités.

## VIII – ASSOCIATION DES JEUNES CHASSEURS DE MOSELLE

Valentin ARTHAUD précise que l'association des Jeunes Chasseurs de Moselle vient de fêter ses 10 ans, elle est forte d'une cinquantaine de membres.

Dans leur projet, ils souhaitent mettre en place de nouveaux outils de communication afin de montrer une autre vision de la chasse et d'intégrer de nouveaux chasseurs mais également des non chasseurs qui viennent participer aux activités de l'association.

Il rappelle ensuite le projet phare de son association avec la réhabilitation de deux étangs sur le site de la Fédération des Chasseurs à Morhange, depuis 2019 (remise en état du site, plantation de haies et abattage divers, aménagement des bungalow, mise en place de nichoirs).

Les étangs sont désormais chassés par l'association avec la découverte de la chasse du gibier d'eau pour des jeunes chasseurs. L'association participe aussi au suivi des radeaux implantés sur le site dans le cadre des dossiers écocontribution.

Un rassemblement national des jeunes chasseurs aura lieu les 4 et 5 mai prochains en Meurthe et Moselle.

Il remercie la FDC57 pour le soutien qu'elle apporte à son association.

Le Président remercie M. ARTHAUD.

## X – MEDAILLES

**Médailles de bronze de la Fédération :** Antoine STREIFF, Marcel LOTZ, Josef SCHNEIDER, Arsène BOETSCH.

**Médailles d'Argent de la Fédération :** Mme Michèle DEBOLD, Gabriel PAQUIN

## XI – PAROLE AUX INVITES

M. Damien GALLAND, Directeur Départemental de l'ONF et de l'agence de Metz remercie le président LANG de lui permettre de prendre la parole et le félicite pour le dynamisme de la Fédération des Chasseurs.

Il souhaite bien sûr parler de la forêt et de son état sanitaire. En effet depuis 2022, la forêt souffre de dépérissement notamment sur le frêne et le hêtre. Le repeuplement est donc indispensable et doit se faire en collaboration avec les chasseurs pour une régulation du gibier afin d'assurer la pérennité de ces plantations. Il rappelle que l'objectif est de replanter sans protection lourde, c'est-à-dire sans grillage.

Il confirme également la baisse des populations de sanglier en affirmant qu'il faut rester vigilant. Qu'à l'heure actuelle, c'est le chevreuil qui pose problème au vu des populations. Pour ce qui est du cerf, il affirme, bien entendu, que l'ONF ne souhaite pas sa disparition.

Concernant le renouvellement des baux de chasse, il rappelle que l'ONF aura un rôle de conseil auprès des maires concernés.

## X - QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'étant posée, le Président LANG clôture cette Assemblée Générale 2023 et invite les participants au pot de l'amitié.

Le Président :  
P. LANG



Le Secrétaire :  
F. DRAN

